

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 28 janvier 2020****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt, le mardi vingt huit janvier à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 20/01/2020.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2020-01

Présents : 21 votants : 22

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Mireille PROVENT, Messieurs Michel MASSET, Christian LAFOUGERE, Daniel GUIHARD, François COLLADO, Patrick JEANNEY, Jacques DUMAIS, Jean-François VALAY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI (**11 présents**)

Albret Communauté : Madame Paulette LABORDE, Messieurs Francis MALISANI, Jean-Paul DAVID (suppléant de Monsieur Lionel SEMPE), Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Robert LINOSSIER, Alain POLO, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIE, Christophe BESSIERES (**10 présents**)

Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Sophie CASSAGNE, Messieurs Sylvestre CAZENOVE, Alain MOULUCOU, Pascal MILOLAJEZYK, Robert BETTY

Albret Communauté : Madame Michèle AUTIPOUT, Messieurs Jean-Pierre CONSTANTIN, Jacques LAMBERT, Serge CERE, Jacques FRESQUET

Pouvoirs de vote : (1 pouvoir)

Albret Communauté : (1 pouvoir)

Monsieur Nicolas LACOMBE à Monsieur Robert LINOSSIER (suppléant indisponible).

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif

Madame Laurence SANS : Secrétaire de direction

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

N° ordre : 2020-01 Installation des membres du comité syndical et élection du Président

1. Installation des membres du comité syndical

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2019-10-14-001 du 14/10/2019 portant modification des statuts du SMICTOM LGB et notamment répartition égale du nombre de délégués pour chaque membre adhérent ;

Vu la délibération de la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas n°182-2019 du 04/12/2019 portant désignation des délégués auprès du SMICTOM LGB ;

Vu la délibération d'Albret Communauté n° DE-167-2019 du 26/12/2019 portant désignation des délégués auprès du SMICTOM LGB ;

Monsieur le Président rappelle les statuts du syndicat, notamment l'article 6 relatif à la représentativité de chaque membre,

Monsieur le Président fait part des délibérations prises par chaque adhérent et désignant leurs délégués comme suit :

Albret Communauté

Titulaire	Suppléant
Françis MALISANI	Jean-Paul LABAT
Paulette LABORDE	Jean-Pierre CONSTANTIN
Lionel SEMPE	Jean-Paul DAVID
Joël CHRETIEN	Jacques LAMBERT
Pascal LEGENDRE	Serge CEREAS
Robert LINOSSIER	Michèle AUTIPOUT
Nicolas LACOMBE	Lionel LABARTHE
Evelyne CASEROTTO	Valérie TONIN
Alain POLO	Guy LATOUR
Alain LORENZELLI	Henri DE COLOMBEL
Jean-Louis MOLINIE	Jacques FRESQUET
Christophe BESSIERES	Joëlle LABADIE

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Titulaire	Suppléant
Michel MASSET	Alain MAILLE
Christian LAFOUGERE	Sylvestre CAZENOVE
Daniel GUIHARD	Bernard COURET
Jean-François SAUVAUD	Michel PEDURAND

François COLLADO	Fabienne DE MACEDO
Patrick JEANNEY	Nicole MOSHION
Jacques DUMAIS	Christine BIELLE
Jean-François VALAY	Alain MOULUCOU
Mireille PROVENT	Jean-Pierre CAUSERO
Jean-Marc LLORCA	Pascal MILOLAJEZIK
Philippe LAGARDE	Sophie CASSAGNE
Aldo RUGGIERI	Robert BETTI

Monsieur le Président déclare le comité syndical installé et invite les délégués à procéder à l'élection du Président.

Monsieur Alain LORENZELLI remet la présidence de la séance à Monsieur Christian LAFOUGERE doyen d'âge des membres présents, jusqu'à l'élection du Président.

Monsieur Alain LORENZELLI est désigné secrétaire de séance.

2. Election du Président

2.1 Présidence de l'assemblée

Il est rappelé qu'en application du code général des collectivités territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Il est précisé que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Il est rappelé que le vote peut être effectué à main levée si les membres du comité syndical le décident à l'unanimité.

2.2 Constitution du bureau de vote

Le comité syndical désigne deux assesseurs au moins comme suit :

Monsieur Robert LINOSSIER

Monsieur Alain MOULUCOU

2.3 Déroulement du scrutin

Le doyen d'âge vérifie que le quorum est atteint et questionne l'assemblée concernant les candidatures puis invite les membres à procéder à l'élection.

Chaque membre du comité, à l'appel de son nom, dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote sur le support fourni par le syndicat.

Le nombre de délégués qui ne souhaitent pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré. Après le vote du dernier membre du comité syndical, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins déclarés nuls par le bureau sont annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.4 Election

Appel à candidature : Monsieur Alain LORENZELLI

Résultat 1^{er} tour :

- Nombre de délégués présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de votants : 22
- Nombre de bulletins dans l'urne : 22
- Nombre de bulletins « blancs » : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Nombre de voix en faveur de Monsieur Alain LORENZELLI : 19

2.5 Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Alain LORENZELLI est déclaré Président et immédiatement installé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI

Publication/Affichage : 03/02/2020